

FICHE DE POSTE : Conseiller Technique Fédéral Régional

Définition :

Le CTFR est en charge de mener les actions de développement et de formation sur son territoire. Il travaille sous l'autorité du président du comité régional et doit rendre compte de son activité à son employeur.

Il organise ses actions en lien avec les responsables de secteurs (DTN et CTFN) et en collaboration avec les autres salariés du comité régional, ainsi que les instances bénévoles territoriales.

Il veille à assurer le développement de son territoire, et remplit des missions de représentation et de coordination.

Missions principales :

- Participation à la promotion de la pétanque et du jeu provençal
- Gestion et mise en œuvre du projet de développement régional
- Animation du territoire, développement des nouvelles pratiques
- Organisation des événements sur la Région
- Déclinaison au niveau régional les actions définies au niveau national
- Coordination de l'Équipe Technique Régionale et des Équipes Techniques Départementales de sa Région

Autonomie :

- Il est force de proposition sur son territoire
- Il est autonome dans l'organisation de son travail dans la mise en place des actions
- Il rend compte de son action périodiquement à la DTN et aux élus référents de son territoire
- Il rend compte aux CTFN des actions menées sur leurs secteurs d'activités.

Responsabilité :

- Il est responsable de ses actions et du programme d'activités sur le territoire
- Il coordonne les actions nationales menées sur son territoire
- Il définit, conduit et évalue ses actions
- Il assure l'accompagnement des comités départementaux

Technicité :

- Il maîtrise l'environnement juridique et réglementaire de ses actions
- Il possède une connaissance approfondie du monde fédéral et des institutions régionales qui s'y rattachent
- Il maîtrise les outils techniques nécessaires à l'exécution de sa mission
- Il sait rendre compte de manière claire et objective de l'avancée de ses activités.